

## Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

### Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	16ème
Nom de site		Numéro	T15779
Adresse du site	8, rue de la petite Arche	Hauteur	R+7 (27.50m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Modification du site avec remplacement des 2 antennes 2G/3G/4G par 2 antennes 2G/3G/4G avec partage du 2100 MHz (4G/5G) ainsi que l'ajout de 2 antennes 5G 3500MHz.		
Complément d'info	4 antennes sur 2 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2021
Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	02/07/2024
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	02/08/2024

### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500 MHz).		
Détail du projet	Remplacement des 2 antennes existantes 2G/3G/4G par 2 nouvelles antennes avec le 2100MHz en partage 4G/5G (fréquences, 700, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz), ainsi que l'ajout de 2 antennes 5G (3500MHz), orientées vers les azimuts 120° et 240°		
Distance des ouvrants	2m en dessous de l'antenne (Fenêtres)	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100) : 120° < 1V/m - 240° < 2V/m 5G (3500) : 120° < 2V/m - 240° < 1V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	27.10m (120°) et 27.60m (240°) pour les antennes à faisceau fixe 27.65m (120°) et 28.15m (240°) pour les antennes à faisceaux orientables		

### Incidence visuelle

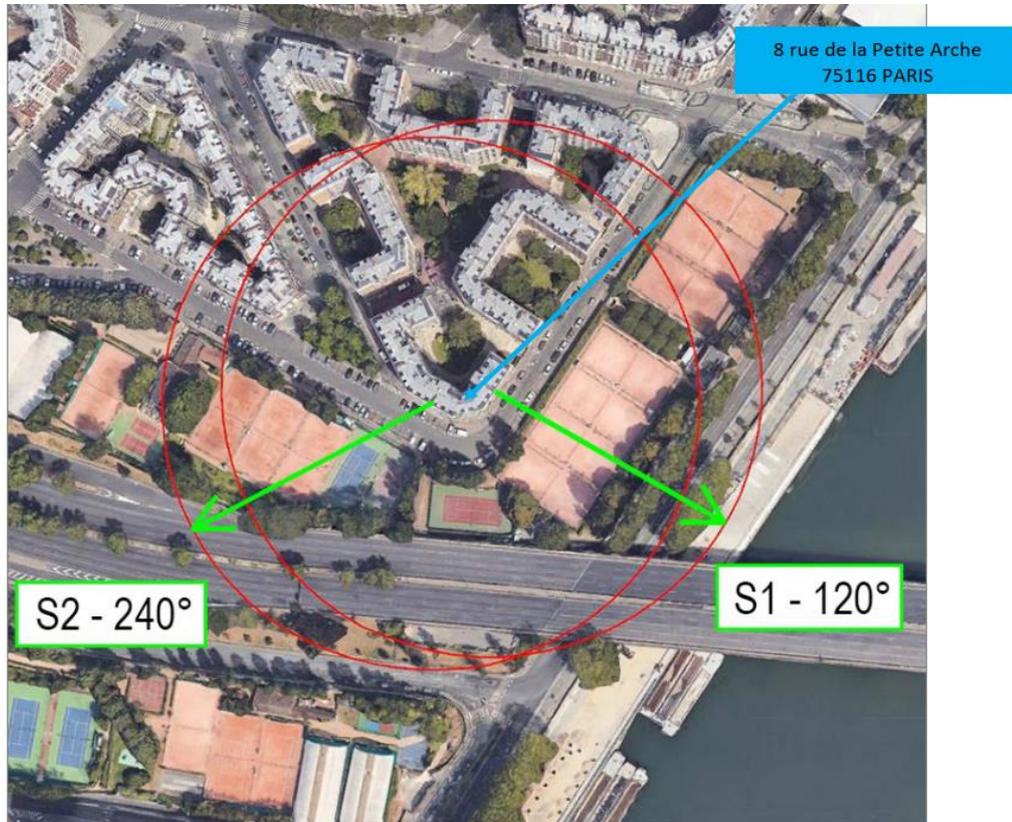
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : Le remplacement de 2 antennes existantes par 2 nouvelles antennes en lieu et place et l'installation et la mise en service de 2 antennes 5G sur la bande fréquence 3500 MHz installées à côté des antennes 4G
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair sont placés contre les cheminées de l'immeuble, invisibles depuis la rue.

**Date :**

### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

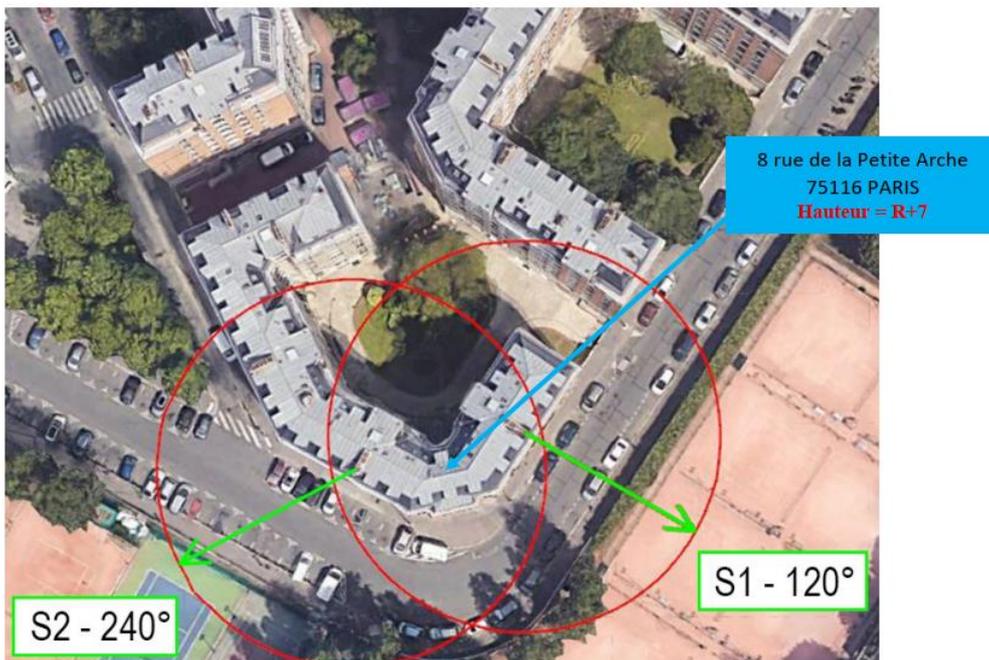
### Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Il n'existe pas d'établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100m.

### Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

Pas d'immeuble en vue directe d'un azimut dans un rayon de 25m.



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz)

### Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 8 RUE DE LA PETITE ARCHE 75016 PARIS-16--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

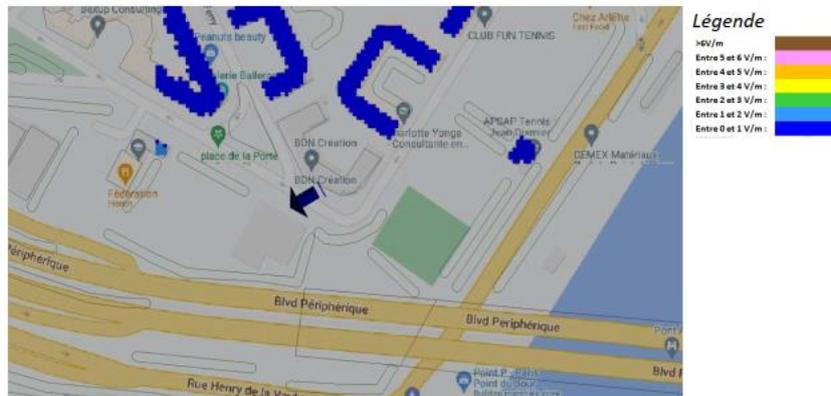
	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	7.5 m	4.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

#### b. Azimut 240°

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 4.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500MHz)

### Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 8 RUE DE LA PETITE ARCHE 75016 PARIS-16--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

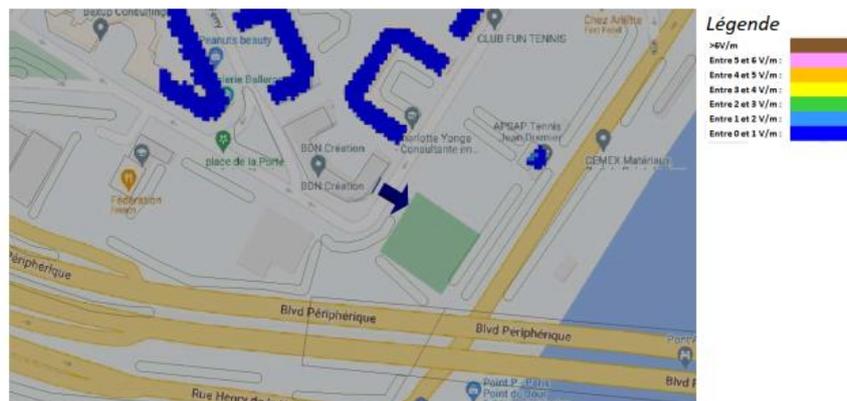
	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	7.5 m	25.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

#### a. Azimut 120°

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 7.5 m .



**Vue des Antennes Avant/Après**

Etat de l'existant :



Etat projeté :



**Vue des Azimuts**

Azimut 120°



Azimut 240°

